



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'organisation des secours, la prise en charge des populations, la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement et la sécurité des personnes qui y contribuent font parties des priorités d'action de l'État.

Dans ce cadre, le 23 décembre 2015, le préfet de Saint-Pierre et Miquelon a signé une convention avec le Maire de la commune de Miquelon-Langlade relative à l'acquisition de matériels au profit du centre de secours des sapeurs-pompiers.

L'État s'engage à fournir différents matériels pour un montant de 200 000 €, destinés à permettre aux sapeurs-pompiers de la commune d'intervenir dans les meilleures conditions et améliorer la sécurité des habitants.

Ainsi, au cours de l'année 2016, le centre de secours de Miquelon-Langlade se verra attribuer :

- un camion tout terrain de lutte contre les feux de forêts ;
- des équipements de protection individuel : tenues de feu, appareils respiratoires isolants, bottes incendies ;
- un compresseur d'air ;
- divers matériels incendie : lances, tuyaux, etc.

Il est aussi convenu qu'une sirène soit achetée et installée sur la commune de Miquelon afin d'alerter la population en cas d'évènement majeur.

Le préfet de l'archipel et le Maire de la commune de Miquelon-Langlade se félicitent de l'aboutissement et du travail engagé en relation avec les autorités nationales.